



SOMMET AFRICITES

NAIROBI - KENYA, 18 – 22 septembre 2006

« Construire des coalitions locales pour la réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le Développement au sein des collectivités locales africaines »

SESSION THEMATIQUE NO 19 :

ENTREPRISES LOCALES ET LES ORGANISATIONS DE MICROCREDIT

PROJET DE RESOLUTIONS

Au gouvernements centraux

1. Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) doivent être reconnues comme des entités importantes dans l'économie régionale, nationale et locale en Afrique
2. Les PME doivent être reconnues comme le premier réservoir d'emploi aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural en Afrique
3. Reconnaître le Micro-crédit comme un instrument essentiel dans le financement et le développement des PME en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique
4. Associer aux politiques de développement du secteur des PME une politique sectoriel de soutien au Institutions de Micro-crédit
5. Reconnaître par la loi les spécificités et le rôle crucial particulier des Institutions de Micro-crédit dans le financement des PME africaines et le développement de l'économie africaine
6. Adopter des lois et décrets d'application des lois favorisant la création et le développement d'Institutions de Micro-crédit fiables, viables et solides
7. Mise en place de cadre organique ou de stratégie nationale cohérente du secteur des Institutions de Micro-crédit orienté vers l'appui aux PME africaines
8. Mise en place de politique de suivi de l'impact du secteur des Institutions de Micro-crédit sur les PME africaines, au niveau national ou sous-régional
9. Adopter une fiscalité spécifique et attrayante en faveur des Institutions de Micro-crédit africaines en vue de favoriser leur émergence et leur appui aux PME.
10. Défisicaliser ou réduire la fiscalité sur les intérêts et commissions appliqués par les Institutions de Micro-crédit à leurs clients et particulièrement aux PME.
11. Réduire la fiscalité sur le refinancement des Institutions de Micro-crédit, etc.
12. Élargir le champ d'action des Institutions de Micro-crédit aux services financiers novateurs: Micro-leasing, Micro-affacturation, Micro-assurance, etc.

Au gouvernements locaux (Maire, Conseillers municipaux)

1. Mettre en place des programmes locaux de Micro-crédit en s'appuyant sur des institutions de Micro-crédit fiables et crédites
2. Favoriser l'implantation dans la circonscription de compétence des Institutions de Micro-crédit pouvant appuyer la création et le développement des petites entreprises locales
3. Favoriser l'accès, en particulier des femmes et des jeunes diplômés, au Micro-crédit en proposant aux bailleurs de fonds des programmes de Micro-crédit tournés vers ces deux catégories de population
4. Mise en place d'une politique de suivi de l'impact du secteur des Institutions de Micro-crédit sur le développement local

Recommandations aux partenaires au développement

1. Appuyer les gouvernements locaux dans la définition des politiques locales de Micro-crédit axées sur les femmes et les jeunes
2. Identifier des Institutions de Micro-crédit locales africaines pouvant servir de point focal dans la définition et la mise en œuvre des politiques locales de Micro-crédit
3. Appuyer les gouvernements centraux dans la définition des politiques nationales et régionales de Micro-crédit et les études d'impact du secteur sur la réduction de la pauvreté.
4. Allouer des financements conséquents aux institutions africaines de Micro-crédit fiables, viables et crédibles pour assurer leur refinancement
5. Favoriser les échanges d'expérience nationale, régionale et internationale pour participer à la formation des cadres des secteurs des Petites et Moyennes Entreprises et du Micro-crédit.